

Handicap

Le guide pratique



Sommaire

P. 4 / Renseignements et adresses utiles

P. 6 / Les aides financières

P. 7 / Une carte qui facilite la vie

P. 8 / L'aide à l'emploi

P. 11 / Impôts

P. 11 / Santé

P. 12 / Vie quotidienne

P. 14 / Accueil, scolarité et formation

P. 17 / Loisirs, sports et citoyenneté



Art.L114 de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » Cette définition englobe donc les handicaps visibles et invisibles.

Édito



Franck Longo
Maire de Fontaine



Martine Roussin
Conseillère municipale
déléguee au handicap
et à l'accessibilité

Chères Fontainoises, chers Fontainois,

Le handicap est le premier motif de réclamation pour discrimination auprès du défenseur des droits. Ce guide poursuit le double objectif de lutter contre cette discrimination et également de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap.

Fontaine doit devenir une ville accessible à tous. Une ville qui s'adapte à tous les âges de la vie, une ville qui facilite la vie de ses habitants dans toute leur diversité et respecte l'esprit de la loi du 11 février 2005. Cette loi fait des communes, aux côtés des départements, des acteurs incontournables dans le champ du handicap en matière d'aménagement urbain et la promotion du bien vivre ensemble.

Notre municipalité a dès les premiers mois de mandat, remis en place la Commission communale d'accessibilité (CCA) en charge de mener à bien les travaux urgents qui avaient pris du retard au regard de l'agenda d'accessibilité.

Cette commission réunit la commune, la Métropole et les associations qui œuvrent dans le domaine du handicap. Nous l'avons élargie aux bailleurs sociaux, commerçants, architectes-urbanistes pour qu'elle soit un véritable lieu de partage et faire avancer tous les sujets liés à l'accessibilité de la ville : abaissement des trottoirs, création de rampes d'accès sur nos équipements publics, de cheminements pour mal voyants... 19 bâtiments ont été concernés cette année et nous poursuivrons cet effort tout au long du mandat.

Nous tenons aussi à ce que la question du handicap fasse partie intégrante de tous les projets dans tous les domaines : accès à l'information, aux droits et aux services, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, à la santé... C'est le rôle de la coordination sociale du handicap, instance complémentaire de la CCA, qui rassemble élus, partenaires médico-sociaux, services municipaux impliqués sur la question du handicap. C'est grâce à son travail avec l'appui d'associations fontainoises et de personnes directement concernées par le handicap que ce guide a pu voir le jour. Nous tenons à les en remercier.

Ensemble, nous devons agir pour faciliter l'inclusion et cultiver le changement de regard porté sur le handicap. Ce guide est un pas de plus pour y parvenir.

Bonne lecture !



RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES UTILES

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. En son sein, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes concernées. La MDPH attribue également la Carte Mobilité Inclusion (CMI), qui donne lieu à un certain nombre de droits et avantages (plus d'infos p.7).

Les Fontainois et Fontainoises dépendent de la MDPH de Grenoble qui se trouve dans le bâtiment de la Maison départementale de l'autonomie.

Maison départementale de l'autonomie
15 av. Doyen Louis Weil - 38010 Grenoble
04 38 12 48 48 - www.isere.fr/handicap-grand-age

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS de Fontaine est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative à l'accès aux droits et à l'aide financière ponctuelle.

Espace Liberté
32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine
• CCAS de Fontaine - 04 76 28 75 03
accueil.ccas@ville-fontaine.fr
• Service égalité, citoyenneté
04 76 28 76 28
• Service solidarités, personnes âgées
et handicap - 04 76 28 22 66

Espace santé Simone Veil

Actions de prévention, de promotion de la santé, relais des campagnes de dépistage et d'information, accompagnement des personnes qui le souhaitent vers l'accès aux soins et aux droits en matière de santé.

Renseignements
11 place des Écrins - 38600 Fontaine
04 76 26 63 46



Protection maternelle et infantile (PMI)

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. Vous pouvez le contacter au SLS de Fontaine.

Service local de solidarités (SLS) du Département

Les assistantes sociales interviennent auprès de tous publics. Elles vous accueillent sur rendez-vous et sont à votre écoute pour vous soutenir dans vos difficultés, vous informer sur vos droits et vous orienter, si nécessaire vers des services spécialisés. Elles évaluent les besoins, proposent des aides adaptées et vous accompagnent dans vos démarches.

Renseignements

**Service local de solidarités du
Département de l'Isère**

**28 rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 57 38 44 00**

Service scolaire et périscolaire

Pour toutes les questions de scolarisation de l'enfant handicapé.

Renseignements

Espace Liberté

**32 bis rue de la Liberté-38600 Fontaine
periscolaire@ville-fontaine.fr**

Caf de l'Isère

Points d'accueil Caf à Fontaine

- Maison des habitants Romain Rolland
113 boulevard Joliot-Curie 38600 Fontaine
04 76 27 13 09
- Maison des habitants George Sand
14 boulevard Joliot-Curie 38600 Fontaine
04 56 38 22 23

Renseignements

3 rue des Alliés - 38000 Grenoble

Mais aussi

Des ressources en ligne :

- mesdroitssociaux.gouv.fr
- monparcours handicap.gouv.fr

LES AIDES FINANCIÈRES

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'AEEH de moins de 20 ans a pour but d'aider les parents qui ont la charge d'un enfant en situation de handicap. Sans critères de ressources, cette prestation peut être complétée par des aides attribuées en fonction de la nature et de la gravité du handicap, si celui-ci nécessite des dépenses très coûteuses comme l'aide très fréquente d'une tierce personne. Elle est versée par la Caf.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'Allocation adulte handicapé a pour but de fournir un revenu minimum garanti aux personnes majeures ayant un taux d'incapacité d'au moins 50 % et une restriction substantielle et durable à l'emploi. Une condition de ressources est requise (absence de revenus ou revenus modestes). Elle est versée par la Caf.

La majoration pour vie autonome

C'est une aide qui peut s'ajouter à l'AAH, pour faire face aux dépenses liées au handicap (exemple : adaptation du logement).

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Cette aide personnalisée est destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Elle est versée par le Conseil départemental et elle couvre les aides humaines, matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et animalières, ainsi que les surcoûts liés au transport et les aides spécifiques ou exceptionnelles. Les bénéficiaires peuvent l'utiliser à domicile ou en établissement. L'ouverture de ce droit n'est soumise à aucun plafond de revenus.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée à couvrir les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes âgées de + de 60 ans, ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie, ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle est attribuée par le Conseil départemental, sous certaines conditions, aux personnes vivants à domicile ou en établissement.

Renseignements

CCAS

32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine

04 76 28 75 03



L'AIDE À L'EMPLOI

L'obligation d'emploi

Toute administration ou entreprise de 20 salariés et plus doit répondre à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés fixée à 6% de son effectif total.

Reconnaissance du travailleur handicapé (RQTH)

La RQTH atteste officiellement du handicap de la personne à qui elle est délivrée. C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue sur le fait d'accorder ou non cette reconnaissance.

Être reconnu travailleur handicapé ouvre des droits comme l'accès prioritaire à certaines mesures d'aides à l'emploi et à la formation. Elle permet notamment de bénéficier des mesures suivantes : orientation vers un établissement spécialisé, obligation d'emploi, aides de l'Agefiph, priorité pour l'accès à diverses mesures d'aides à l'emploi...

Seuls les travailleurs bénéficiant de la RQTH peuvent entrer dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Si vous en disposez, cela peut présenter un intérêt pour votre futur employeur, qui pourra éventuellement recevoir une aide financière à l'embauche et des subventions pour aménager votre poste de travail.

Renseignements

Maison départementale de l'autonomie
15 av. Doyen Louis Weil - 38010 Grenoble
04 38 12 48 48
www.isere.fr/handicap-grand-age

Organisations ressources

Les structures adaptées

Un Établissement de service et d'aide par le travail (ÉSAT) est un établissement médico-social dont le personnel handicapé a une capacité réduite de travail. Une Entreprise adaptée (EA) est une entreprise d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer 80 % de travailleurs handicapés. Elle est régie par le code du travail. Prévue par la loi, la sous-traitance avec les EA ou les ÉSAT offre aux entreprises de 20 salariés et plus, la possibilité de remplir une partie de leur obligation d'emploi de personnes handicapées.

Cap emploi et Ohé Prométhée

Associations au service des demandeurs d'emploi, des salariés handicapés, et des employeurs, qui ont pour vocation de favoriser l'emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap :

- Accompagnement vers l'emploi, maintien dans l'emploi, et accompagnement à la transition et à l'évolution professionnelle.
- Accompagnement professionnel des personnes en situation de handicap.
- Appui aux employeurs dans leur processus de recrutement ou de maintien dans l'emploi professionnel des personnes.

Renseignements

Cap emploi/Ohé Prométhée
37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine
04 76 53 01 49
accueil.fontaine@capemploi38.com
04 76 53 37 77
accueil.fontaine@op38.org

Alpes insertion - Espace industriel d'adaptation

L'association Alpes insertion a été fondée en 1955. Elle a pour objet la promotion sociale et l'insertion des personnes handicapées par des troubles psychiques. Ses moyens sont essentiellement la création et la gestion d'établissements sociaux, le partenariat avec d'autres organismes poursuivant des buts identiques ou complémentaires concernant l'aide aux personnes handicapées psychiques. L'association gère en particulier un ÉSAT dénommé Espace industriel d'adaptation (EIA) qui se compose d'une section d'évaluation, d'un atelier intermédiaire et de l'ÉSAT proprement dit : câblage électrique, carte électronique, montage électromécanique, emballage, conditionnement, stockage, logistique, prestations de services, gestion d'événements sportifs...

Renseignements

86 boulevard Joliot-Curie - 38600 Fontaine
04 76 53 56 56

Fontaine insertion

L'association Fontaine Insertion a été fondée en 1990. Elle a pour objet, dans le cadre de la réglementation relative au milieu du travail adapté, toutes actions en faveur des personnes handicapées, essentiellement par des troubles psychologiques, troubles psychiques, pour leur permettre une meilleure insertion ou réinsertion dans la vie sociale et/ou professionnelle.

Renseignements

30 rue du commandant Lenoir - 38600 Fontaine
04 76 26 02 89-secrétariat@fontaineinsertion.fr

Execo - Entreprise et handicap

Association loi 1901 qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes reconnues "travailleurs handicapés". Elle apporte aux entreprises conseil et aide technique dans le développement d'une politique d'emploi des travailleurs handicapés.

Renseignements

72 mail Marcel Cachin
38600 Fontaine
04 76 26 90 30



Centre ressources pour lésés cérébraux

Accompagnement des personnes de 2 à 60 ans ayant une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, tumeur, accident vasculaire cérébral...). Objectif : favoriser l'insertion sociale, professionnelle ou scolaire.

Renseignements

CRLC

11 rue Émile Zola - 38100 Grenoble

04 76 43 44 44

crlc@crlc-fsef.org

Agefiph

Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

Renseignements

Agefiph

33 rue Saint-Théobald - 38080 L'Isle-d'Abeau

0 800 11 10 09 (service et appel gratuit)

Pour prendre rdv - 04 74 94 64 19

Sainte-Agnès

Association qui accompagne les personnes en situation de handicap intellectuel dans plusieurs domaines : services d'accompagnement (accueil de jour, accueil social et familial, protection des majeurs), hébergement (foyers d'hébergement et foyers de vie), et la vie professionnelle (accompagnement par le travail en milieu protégé et en milieu ouvert). L'association a ouvert un Service d'accueil de jour (SAJ), nommé « Les écrans de la différence », situé 3 rue du Grand-Veymont à Fontaine.

Renseignements

04 76 28 24 24 - www.ste-agnes.fr



IMPÔTS

Vous bénéficiez d'une demi-part supplémentaire si l'un de vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Carte mobilité inclusion portant la mention « Invalidité » (donc handicap reconnu à 80 %)
- Pension (militaire ou accident de travail) pour une invalidité d'au moins 40 %

Vous avez aussi droit à une majoration d'une demi-part pour chaque personne à charge qui a la Carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité ». Il peut s'agir de votre enfant ou de toute autre personne, dans certaines conditions.

Renseignements

Centre des finances publiques
38 avenue Rhin-et-Danube
38047 Grenoble
04 76 39 39 76
impots.gouv.fr

SANTÉ

Un accompagnement santé

Il est assuré par une infirmière accompagnatrice santé et un médiateur santé pour faciliter l'accès aux droits (élaboration et suivi de dossier MDA), aux soins et à la prévention (orientations et accompagnements vers le CHAI, CMP, CMPP et les associations spécialisées).

Un lieu d'écoute

Une psychologue propose un accueil, une écoute, un soutien, une orientation dans le cadre d'entretiens individuels ou familiaux.

Conseil local de santé mentale (CLSM) de Fontaine

Mis en place sur la commune en 2015, il est coordonné par l'Espace santé Simone Veil. Il a pour objectif d'améliorer la prise en compte et la prise en charge des problèmes de santé mentale sur le territoire de Fontaine.

Renseignements

Espace santé Simone Veil
11 place des Écrins - 38600 Fontaine
04 78 26 63 46

VIE QUOTIDIENNE

L'accessibilité à Fontaine

La Ville de Fontaine est dotée d'une Commission communale accessibilité. Elle établit un constat de l'état d'accessibilité du territoire communal et engage une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité et réalise une cartographie précise de l'accessibilité des bâtiments publics et places de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignements complémentaire contactez le 04 76 53 86 00.

L'achat d'un véhicule neuf

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les personnes handicapées porteuses d'une cmi invalidité sont exonérées du malus écologique « au poids » lors de l'achat de leur véhicule neuf.

Les travaux pour l'autonomie

Engager des travaux destinés à garder son autonomie et continuer à habiter décemment chez soi peut sembler une épreuve insurmontable. Un accompagnement est possible pour aider les personnes et leurs familles, dans l'adaptation de leur logement, afin de favoriser autonomie et maintien à domicile.

Renseignements

Soliha

37 rue de la Liberté - 38600 Fontaine

04 76 47 82 45

La domotique

La domotique présente un intérêt pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Elle permet l'automatisation et la sécurisation de l'habitat existant, de faciliter le quotidien et de rassurer les familles. Ces aides technologiques préviennent les risques et assistent efficacement les occupants en perte d'autonomie en favorisant le maintien à domicile.

Renseignements

Aides financières pour l'adaptation de l'habitat

ANAH

17 boulevard Joseph Vallier - BP45 Cedex 9-

38000 Grenoble

www.anah.gouv.fr

L'épargne handicap

Il s'agit d'un contrat d'assurance vie qui garantit le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'assuré atteint, lors de la souscription, d'un handicap l'empêchant d'exercer une activité professionnelle « dans des conditions normales de rentabilité ».

Renseignements

Votre compagnie d'assurance, votre banque, votre mutuelle...



Les surfaces commerciales

Certains commerces mettent en place des horaires sans musique, avec un nombre de personnes limitées. Ces créneaux permettent à certaines personnes porteuses de handicaps de continuer à faire leurs emplettes elles-mêmes.

Renseignements

Après de l'accueil de vos commerces

L'aide à domicile

Le CCAS de Fontaine met à disposition une liste de structures agréées pour l'intervention au domicile des personnes en situation de dépendances, ou porteuses d'un handicap.

Renseignements

CCAS

32 bis rue de la Liberté - 38600 Fontaine

04 76 28 75 03

La garde d'enfants

L'association Dépann'familles (loi 1901) est subventionnée et conventionnée par le Département de l'Isère et les communes. Elle a pour but d'organiser la garde de vos enfants en urgence sur l'agglomération grenobloise et propose un soutien dans la garde d'enfants en situation de handicap.

Renseignements

Dépann'Familles

3 rue du Grand-Veymont - 38600 Fontaine

04 76 46 87 27

L'aide aux aidants

Bulle d'air est un service de répit à domicile destiné aux aidants, pour leur permettre de souffler un peu, tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile.

Intervient auprès de public fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap

Renseignements

Association Bulle d'air

20 avenue des chevaliers tireurs

73 000 Chambéry

04 79 62 87 38 - contact@repitbulledair-ra.fr

Les activités

Handi Garde accompagne les enfants, les ados, les adultes en situation de handicap, au travers d'activités sportives, ludiques, sur l'agglomération grenobloise.

Renseignements

Handi Garde

55 boulevard Maréchal Foch - 38000 Grenoble

07 83 28 07 56 - handigarde38@gmail.com



ACCUEIL, SCOLARITÉ ET FORMATION

Accueil d'un enfant handicapé de - de 6 ans

Depuis 2020, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 3 ans. L'enfant handicapé peut y être accueilli dans les mêmes conditions que les autres, après inscription auprès de l'espace famille et enregistrement auprès du directeur de l'école. Des structures plus spécialisées existent pour l'enfant ne pouvant intégrer le milieu ordinaire ou ayant besoin d'un suivi particulier en parallèle.

Les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) réguliers ou occasionnels de la Ville accueillent tous les enfants, y compris ceux porteurs d'un handicap.

**Renseignements et préinscriptions
pour tous les enfants**
Espace 3 POM'
13 rue Henri Roudet - 38600 Fontaine
04 76 28 76 50

Scolarisation classique de l'enfant handicapé

Les conditions de scolarisation individuelle d'un enfant varient selon la nature et la gravité de son handicap. Ainsi, selon les situations, la scolarisation peut se dérouler sans aide particulière, avec des aménagements spécifiques ou en bénéficiant d'une assistance humaine.

**Renseignements
Service Éducation
CCAS**
32bis rue de la Liberté – 38600 Fontaine
04 76 28 75 03

Établissement	Nombres de places	Primaire (ULIS)					Secondaire	
		CP	CE1	CE2	CM1	CM2	SEGPA	ULIS
Anatole France	12	X	X	X				
Robespierre	12			X	X	X		
Collèges Gérard Philipe et Jules Vallès	10						X	X
Lycée Prévert	15						X	X

Les Ulis

Ce sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Bien que certains parents soient réticents à accepter une orientation en Ulis, ces classes présentent des intérêts.

Les élèves orientés en Ulis sont ceux qui ne tireraient pas profit d'une scolarisation complète en classe ordinaire malgré des aménagements et adaptations pédagogiques. Pour leur bien-être, ces élèves ont besoin d'un enseignement adapté dans le cadre de regroupements spécifiques. Des temps d'inclusion dans les classes ordinaires sont prévus, les enfants participent ainsi à la vie collective, sociale et festive, de leur école ou de leur collège.

Segpa

Une classe Segpa accueille les jeunes ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues en fin de primaire. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes qui n'ont pas pu être résolues par des actions d'aide scolaire ou de soutien.

Autres dispositifs de scolarisation de l'enfant handicapé

Tout enfant, quel que soit son handicap, a droit à l'éducation. La scolarisation individuelle en classe ordinaire est privilégiée, mais d'autres dispositifs existent.

Éducation nationale

Information école inclusive

Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap : 0 805 805 110

Académie de Grenoble - ASH 38

Pôle ASH-DSDEN - 1 rue Joseph Chanrion
38000 Grenoble - 04 76 74 78 91
pole.ash.38@ac-grenoble.fr

Pôle ressources Handicap enfance jeunesse de l'Isère

Petite enfance : 04 76 35 02 32
petite-enfance@prheji.fr

Enfance-jeunesse : 04 76 36 14 71
enfance-jeunesse@prheji.fr



Entraide

Entre Aidants : la formation en ligne du handicap rare

Ce site internet, qui propose des modules de formation en ligne, est née de la volonté de parents de partager leurs expériences d'aidants d'un enfant concerné par le handicap rare et de professionnels souhaitant apporter leur soutien à leur démarche. Les contenus ont été élaborés par des groupes de travail constitués de parents, en lien avec les équipes relais handicaps rares des régions AuRA, Nord-Est et l'appui de l'équipe nationale du GNCHR.

En plus des formations, le site propose également une page « ressources » et des témoignages de parents.

www.handireseaux38.fr/entre-aidants-la-formation-en-ligne-du-handicap-rare/

HandiRéseaux38

Association qui rassemble les personnes en situation de handicap, leurs familles, les établissements et services les accompagnant et toutes les personnes morales ou physiques concernées par le handicap afin de :

- développer par l'échange une éthique collective autour du handicap et de son accueil dans la société
- être présent et œuvrer au sein des différents réseaux d'acteurs pour une société inclusive prenant en compte la personne en situation de handicap
- être force d'analyse et de proposition auprès des décideurs et financeurs dans le champ du handicap

www.handireseaux38.fr

Service Accueil handicap de l'université Grenoble-Alpes

Le service Accueil handicap accompagne et conseille les étudiants en situation de handicap aussi bien dans les démarches liées à leur installation comme leur logement Crous, les aides financières et leurs déplacements ainsi que celles jalonnant leurs activités sportives et culturelles.

Renseignements

SAH - Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières

Résidence Les Taillées - 271 rue de la Houille Blanche - 38000 Saint-Martin-d'Hères
04 76 74 85 75

accueil.sah@univ-grenoble-alpes.fr



LOISIRS, SPORTS ET CITOYENNETÉ

Les équipements de la Ville de Fontaine

La Source

L'équipement culturel de la Ville dispose d'une loge adaptée pour les artistes, les fauteuils du 1^{er} rang sont amovibles et une tarification réduite est proposée pour la personne en situation de handicap (pas pour l'accompagnant). L'espace restauration est accessible avant les concerts aux PMR.

Renseignements

38 avenue Lénine - 38600 Fontaine

04 76 28 76 76 - www.lasource-fontaine.fr

La médiathèque Paul Éluard

La médiathèque est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle propose des liseuses en prêt, des livres audio et possède un fonds spécifique, livres écrits en caractères spéciaux pour personnes dys, livres en braille... Facilités d'accès aux collections grâce aux ressources numériques et aux liseuses.

Centre nautique Lino Refuggi

Les bassins sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une rampe de mise à l'eau est disponible sur demande.

Renseignements

76 allée des Balmes - 38600 Fontaine

04 76 28 22 62

Les jardins collectifs

Les 3 jardins collectifs disposent tous de parcelles adaptées aux personnes à mobilité réduite.

- Les jardins de La Poya : 85 parcelles - 8 PMR
- Les jardins de Maurice : 30 parcelles - 2 PMR
- Les jardins de Bastille : 1 PMR (gestion par la maison des habitants Romain Rolland)

Renseignements

Service Aménagement et prospective,
Chargée de mission développement durable
04 76 28 75 53

Service sports et vie associative de la Ville de Fontaine

Tous les éducateurs sportifs de la commune sont formés à l'accueil du public handicapé. L'École municipale des sports (EMS) accueille également des enfants porteurs de handicaps.

Renseignements

Hôtel de ville - 04 76 28 75 11
sportsva@ville-fontaine.fr



Les associations de sport et loisirs

Cie Les archers du Drac AS Fontaine

Compagnie composée de 50 archers, jeunes et adultes, valides et handisports.

Renseignements

Gabriel CHAMPAVIER

06 70 34 04 40 / contact@archerdudrac.fr

Fontaine aviron

Accueille des rameurs en situation de handicap.

Renseignements

06 41 71 22 27 - fontaineaviron@free.fr

Handicap évasion 38

Permet à des personnes handicapées physiques et à des personnes valides de partager une activité pédestre de pleine nature, en montagne, grâce à un fauteuil roulant tout terrain appelé Joëlette. En hiver, les randonnées s'effectuent en pulka.

Renseignements

50 avenue Aristide Briand - 38600 Fontaine

06 72 78 08 44 - 38asso.contact@hce38.fr

Sportez mieux ensemble !

Propose des projets sportifs et d'art thérapie, accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides, autour des thématiques de la santé, de la citoyenneté et du handicap.

Renseignements

4 impasse des Lilas - 38600 Fontaine

Vacances au présent

Association culturelle et de loisirs proposant des séjours et animations en direction des publics porteurs de handicap mental.

Renseignements

17 rue François Marceau - Fontaine

04 76 48 95 70

www.vacances-au-present.com

Loisirs pluriel et Cap ados

Loisirs pluriel et Cap'Ados proposent aux enfants et adolescents valides et en situation de handicap, des activités de loisirs le samedi et pendant les vacances scolaires.

- Loisirs pluriel accueille des enfants de 3 à 13 ans, à parité, dans les locaux de l'école Marcel Cachin à Fontaine.
- Cap'Ados est situé à la maison des habitants George Sand de Fontaine.

Renseignements

06 84 77 90 97

portedesalpes@loisirs-pluriel.com



Prescri'bouge

Prescri'Bouge est un Dispositif d'accompagnement vers l'activité physique (DAPAP).

Il propose un accompagnement personnalisé vers une reprise d'activité physique adaptée à la santé, aux envies et aux capacités des personnes accueillies. L'accompagnement est gratuit mais l'adhésion aux activités proposées restent à la charge de la personne.

Renseignements

www.prescri'bouge.fr - 06 03 93 60 69

info@prescribouge.fr

Citoyenneté, défense des droits

Association Valentin HAÛY

Association reconnue d'utilité publique qui vient en aide aux personnes déficientes visuelles, aveugles ou malvoyantes.

Renseignements

21 bis avenue Marcelin Berthelot - 38000 Grenoble

04 76 87 83 82

Association des paralysés de France - France Handicap (APF-France Handicap)

Association reconnue d'utilité publique de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Renseignements

21 avenue Marcellin Berthelot - 38000 Grenoble

04 76 43 13 28

www.apf-francehandicap.org



© Ph. J



Hôtel de Ville
89 mail Marcel Cachin
04 76 28 75 75
ville-fontaine.fr



Ville de
FONTAINE